

Arrêté N°30-2023-05-021

Portant état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan
pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire
du 21 mai 2023

commune de LES PLANTIERS

La Sous-préfète du Vigan,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L 225-4 et R 28,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires aux 15 et 22 mars 2020 portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2023-04-004 du 5 avril 2023 fixant la date de l'élection municipale partielle complémentaire de LES PLANTIERS, portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des candidatures ;

Considérant que le conseil municipal de LES PLANTIERS compte six (6) sièges vacants à la suite de la démission du maire M. Bernard MOUNIER depuis le 9 mars 2023, de la 1ère adjointe Mme Fatiha BOUDEVILLE depuis le 10 mars 2023, des conseillers municipaux M. Jean-Louis FULCRAN depuis le 4 octobre 2022, de M. Jean-Paul COURT depuis le 22 février 2023, de Mme Françoise MIGNON depuis le 2 mars 2023 et de Mme Constance JOEL depuis le 9 mars 2023 ;

Considérant que le conseil municipal de LES PLANTIERS dont l'effectif légal est de onze membres, a perdu par l'effet de vacances survenues, plus du tiers de ses membres ;

Considérant les candidatures régulièrement déposées à la Sous-préfecture du Vigan ;

Sur proposition de la Sous-préfète du Vigan,

ARRÊTE

Article 1 :

L'état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire du 21 mai 2023 de la commune de LES PLANTIERS, afin d'y pourvoir SIX (6) sièges de conseiller municipal, est le suivant :

- AMARD Bernard
- CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne
- DESORT Camille
- FLUCK Mathieu
- GUERIN Claude
- LASHERMES Annie
- NEGREL Catherine
- NEGREL Pascal
- VAQUIER Denise

Article 2 :

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, les candidatures sont présentées par ordre alphabétique des candidats.

Article 3 :

- la secrétaire générale de la Sous-préfecture du Vigan par intérim,
- la commune de LES PLANTIERS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, inséré sur le site internet de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et affiché aux emplacements habituels dans la commune de LES PLANTIERS.

Le Vigan, le 4 mai 2023.

La Sous-préfète du Vigan,

Anne LEVASSEUR.